

Image not found or type unknown



Resiliation dune mutuelle santé

Par **cassenoix**, le **16/01/2011** à **19:42**

Bonjour, rnsuite a l'augmentation de ma cotisation de 55% j'ai envoyé par lettre recommandée la résiliation de mon contrat a l'assurance. rndoit il me confirmer la résiliation par courrier si oui dans quel délai? rncordialement.